

Plan communal de sauvegarde : le risque peut venir de partout



Avec les récentes intempéries, le fleuve est une nouvelle fois sorti de son lit. Scénario catastrophe : le Taravo en cru viendrait inonder les campings.

PHOTOS A-FI



Un bon pavé d'une cent cinquante de pages. Il classe autant de comportements et gestes à adopter dans le cas où un événement exceptionnel surviendrait à Serra di Ferro, mettant en danger la population.

L'objectif du PCS (Plan communal de sauvegarde) est de mettre en œuvre une organisation au niveau communal en cas de survenance d'événements graves, afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

C'est la loi de modernisation de la sécurité civile qui l'a instauré en 2004. La commune finalise actuellement la réalisation de son plan. Il doit encore être validé lors du prochain conseil municipal.

Les élus locaux au centre du dispositif

Ils sont membres du conseil municipal, adjoints au maire ou employés communaux. Tous déjà investis dans la vie de la commune, leur fonction intègre désormais cette nouvelle dynamique.

« L'équipe municipale et l'ensemble des employés communaux ont participé de manière régulière aux séances de travail avec le bureau d'études. En plus des élus, des personnes-ressources ont été identifiées et formées dans la population. Car cette responsabilité va incomber à l'ensemble d'entre nous », souligne le maire, Jean Alfonsi. « En élargissant à des représentants sur chaque hameau de la commune, au total une vingtaine d'individus pourront être mobilisés en plus des secours traditionnels ».

Jean-Antoine Demedardi est expert en gestion des risques majeurs et en gestion de crise et facteur humain. Il accompagne les maires dans l'élaboration du PCS. Les communes répondent ensuite à ce plan d'un point de vue opérationnel et réglementaire. « Le PCS est mis en place pour faire baisser les enjeux de la vulnérabilité. Il prend en compte trois facteurs : humain, matériel et environnemental. Plusieurs risques ont été identifiés sur la commune (incendie, submersion marine, inondation, transport de matières dangereuses) ».

La dernière séance de travail en date a eu lieu le 28 janvier.

Diminuer la vulnérabilité

L'objectif du PCS est de former des personnes vers un savoir-faire et des compétences pour qu'elles soient imprégnées de cette culture « sécurité civile ». Afin de mettre en œuvre l'ensemble des moyens communaux pour assurer la sauvegarde des populations (information, accompagnement, évacuation, hébergement).

« Vous tous avez été identifiés comme des acteurs de terrain. L'important est d'avoir de bons comportements. On ne demande pas à la commune de s'équiper en matériel. Elle fait avec ce qu'elle a ».

Dernier événement en date, à l'occasion duquel un PCS a été déclenché en Corse : la fuite de chlore ayant touché la station d'épuration des Sanguinaires d'Ajaccio, en septembre 2019, qui a intoxiqué 8 personnes. Suite à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de confinement, aucune commune en Corse n'a

pour l'heure déclenché son Plan communal de sauvegarde. Alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir sur l'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles que la France connaît, le scénario le plus critique pouvant s'écrire sur la commune de Serra di Ferro est celui d'une inondation qui viendrait s'abattre au niveau des campings en période estivale.

Une situation pas si hypothétique que cela, la commune ayant déjà traversé des situations de crise.

Un vrai exercice de simulation sera par ailleurs organisé lors de la première quinzaine du mois de mars, orchestré par Jean-Antoine Demedardi, qui va dérouler un scénario d'événements. Les acteurs, chacun à leur poste, vont être mobilisés. Aujourd'hui, 50 % des communes de Corse-du-Sud disposent d'un Plan communal de sauvegarde et une douzaine d'autres l'élaborent.

ANGE-FRANÇOIS ISTRIA